

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**
et le **VINGT NEUF MARS**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoint,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 25

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (F.I.P.D.)
POUR 2023

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Par courrier du 3 mars 2023, Madame la Préfète de la Drôme informait la Mairie d'un appel à projets au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 2023 dans le cadre des **actions relatives à la vidéoprotection, la sécurisation des établissements scolaires et les équipements des polices municipales.**

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), instauré par l'article 5 de la loi n°2007- 297 du 5 mars 2007 et réaffirmé par le décret 2019-1259 du 28 novembre 2019, vise à financer des actions de prévention de la délinquance.

Ces actions concernent :

- la sécurisation des établissements scolaires ;
- la vidéoprotection de voie publique et des lieux ouverts au public (hors sites sensibles du programme K) ;
- les équipements des polices municipales et statuts proches (gardes champêtres et ASVP).

Dans ce cadre, la Commune projette d'acheter cinq gilets pare-balles à port discret pour remplacer 5 sur 8 des équipements actuels qui arrivent à expiration au mois de juin 2023, 3 restant opérationnels,

Selon le plan de financement qui est établi comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
5 gilets pare-balles à port discret	3 614.72 €	Fonds interministériel de prévention de la délinquance (250 € par gilet)	1 250.00 €
		Ville de Nyons	2 364.72 €
TOTAL	3 614.72 €	TOTAL	3 614.72 €

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention en Préfecture de la Drôme, conformément au plan de financement ci-dessus, et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS


